

Nous vous invitons à participer aux **Formations qualifiantes dans le cadre de la loi ALUR** et de votre activité en immobilier.

Vous avez le choix entre **5 packs de formation de 14H** sur des thèmes différents, pour un tarif très concurrentiel :

180€ TVA non-applicable, Article 293 B du CGI.

Tous les modules de formation sont réalisés et animés en direct par Laurent Dublet fondateur de [Bejuris](#).

Le formateur :

Laurent Dublet

- . Diplômé de troisième cycle en droit Université de Paris X,
- . Diplôme universitaire (DU) en droit fiscal,
- . Créateur du site www.Bejuris.fr : site d'information juridique et fiscale à destination des professionnels du conseil en immobilier,
- . Responsable des programmes de formation en fiscalité et droit immobilier dans des centrales de distribution en immobilier.
- . Numéro de prestataire de formation : 27890158389 Attribué le 02 avril 2021
- . Numéro SIRET : 83964896100010

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les web-formations qualifiantes [Bejuris](#) dans le cadre de la loi ALUR sont ouvertes à tout professionnel de l'immobilier détenteur ou non de la carte professionnelle de transaction.

[Bejuris](#) se réserve le droit d'annuler et de reporter la réalisation de modules de Web-formations si le nombre de participants est insuffisant.

Le tarif des 5 Packs de formation de 14H est unique : **180€ TVA non-applicable, Article 293 B du CGI.**

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% du coût de la formation auprès de l'organisme compétent OPCO / FAF selon les droits que vous avez acquis.

[Bejuris](#) vous assistera dans vos démarches de prise en charge auprès de l'organisme habilité.

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à formation@bejuris.fr,
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCOREF,
Coopérative d'Organisme de Formation
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

Les 5 Packs de formation de 14H de

PACK 1 : Fiscalité des revenus immobiliers – Niveau confirmé

Les thèmes du Pack

- Connaître les différents types de revenus de l'immobilier.
- Comment déduire les charges des revenus immobiliers.
- Maîtriser la fiscalité des revenus de l'immobilier en nu et en meublé.
- Maîtriser les techniques d'optimisation fiscale des revenus de l'immobilier.

Les 7 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

Module 3 - 2 H - Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.

Module 4 - 2 H - La fiscalité des revenus fonciers. *(Des locations en nu)*

Module 5 - 2 H - La fiscalité des locations meublées.

Module 6 - 2 H - La fiscalité des plus-values immobilières.

Module 7 - 2 H - La fiscalité des revenus des SCI.

PACK 2 : Fiscalité de l'immobilier – Réduction d'impôt – Niveau expert

Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie de l'immobilier et de la non discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître les lois de défiscalisation immobilière.
- Maîtriser les formules d'investissement locatif ouvrant droit à réduction d'impôt.
- Pouvoir préconiser un investissement en fonction du profil client.

Les 9 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

Module 8 - 1 H - Les taux réduits de TVA dans le neuf.

Module 9 - 2 H - L'impôt sur la fortune immobilière.

Module 10 - 2 H - La réduction d'impôt « PINEL - DENORMANDIE ».

Module 11 - 2 H - La nouvelle réduction d'impôt « Loc'Avantages ».

Module 12 - 1 H - La réduction d'impôt « MALRAUX ».

Module 13 - 1 H - Les avantages fiscaux de l'investissement en « MONUMENTS HISTORIQUES ».

Module 14 - 1 H - Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété.

PACK 3 : La réglementation des professions immobilières :

Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie des professions immobilières.
- Se prémunir de toute incrimination de discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître ses obligations TRACFIN et RGPD.
- Connaître les règles régissant l'exercice des professions immobilières et celles du mandat.

Les 7 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier.

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement.

Module 15 - 2 H - Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier (*prévention du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux*).

Module 16 - 2 H - Les règles du RGPD pour les professions immobilières.

Module 17 - 2 H - La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.

Module 18 - 2 H - Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.

Module 19 - 2 H - Le contrat d'agent commercial.

PACK 4 : Les contrats de vente en immobilier

Les thèmes du Pack

- Maîtriser les règles de base de la vente en immobilier neuf et ancien.
- Maîtriser les règles de la vente sur plan dans le neuf et dans l'ancien.
- Connaître les règles de base des contrats de vente spéciaux (*viager, location accession*).
- Connaître les règles de base de la vente de fonds de commerce.

Les 6 modules du Pack

Module 20 - 2 H - Règles générale des contrats de vente en immobilier.

Module 21 - 2 H - La vente en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*).

Module 22 - 1 H - La vente en VIR (*vente d'immeuble à rénover*).

Module 23 - 5 H - La vente de fonds de commerce.

Module 24 - 2 H - La vente en viager.

Module 25 - 2 H - La location accession.

PACK 5 : Les aides à l'acquisition et à la rénovation de la résidence principale

Les thèmes du Pack

- Être en mesure de préconiser un financement adapté au profil client en accession à la propriété.
- Connaître les différents financements auxquels ont droit les accédants à la propriété.
- Connaître les aides auxquelles ont droit les accédants à la propriété.
- Être en mesure d'apporter un conseil pour faciliter l'accession à la propriété de vos clients.

Les 10 modules du Pack

Module 26 - 1 H - Le prêt à taux zéro.

Module 27 - 1 H - Les prêts épargne logement.

Module 28 - 1 H - Le prêt action logement.

Module 29 - 2 H - Les prêts conventionnés d'accession à la propriété.

Module 30 - 1 H - L'éco-prêt à taux zéro.

Module 31 - 2 H - Les aides à l'achat de la résidence principale (*APL, l'ALF et l'ALS*).

Module 32 - 1 H - Les aides des collectivités locales à l'accession de la résidence principale.

Module 33 - 2 H - La location-accession à la propriété.

Module 34 - 2 H - Les aides à la rénovation énergétique – MaPrimerenov – Fonctionnement.

Module 35 - 1 H - TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière dans le neuf.



INSCRIPTION AUX WEB-FORMATIONS Be JURIS

Nom de la Société / Agence / Réseau :

Nom - Prénom :

N°SIRET :

Adresse postale complète :

CP : Ville :

Tél. Portable :

Adresse Mail :

Date d'envoi par mail à formation@bejuris.fr :

**Une fois le formulaire rempli,
les modules choisis sur les pages suivantes
enregistrez et envoyez ce document par mail
à : formation@bejuris.fr**

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à formation@bejuris.fr,
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCORF,
Coopérative d'Organisme de Formation
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

Pack 1 :Fiscalité des revenus immobiliers.

	10h à 12 h	14h à 16h
<i>Lundi 1er Août</i>	Module 1 : ● <i>Déontologie des professionnels de l'immobilier</i>	Module 2 : ● <i>Non discrimination dans l'accès au logement</i>
<i>Mardi 2 Août</i>	Module 3 ● <i>Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.</i>	Module 4 : ● <i>La fiscalité des revenus fonciers</i>
<i>Mercredi 3 Août</i>	Module 5: ● <i>La fiscalité des locations meublées</i>	Module 6: ● <i>La fiscalité des plus-values immobilières.</i>
<i>Jeudi 4 Août</i>	Module 7 : ● <i>La fiscalité des revenus des SCI.</i>	

Pack 2 :Fiscalité de l'immobilier – Réduction d'impôt :

	10h à 12 h	14h à 16h
<i>Vendredi 5 Août</i>	Module 1 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Déontologie des professionnels de l'immobilier</i> 	Module 2 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Non discrimination dans l'accès au logement</i>
<i>Lundi 8 Août 2022</i>	Module 8 et 14 <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Les taux réduits de TVA dans le neuf</i> ● <i>Les avantages fiscaux du démembrement de propriété</i> 	Module 9 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>L'impôt sur la fortune immobilière</i>
<i>Mardi 9 Août</i>	Module 10 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Les réductions d'impôt Pinel et Denormandie</i> 	Module 11 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La réduction d'impôt Loc'Avantage</i>
<i>Mercredi 10 Août</i>	Module 12 et 13 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La réduction d'impôt « Malraux ».</i> ● <i>Les avantages fiscaux de l'investissement Monuments historiques.</i> 	

Pack 3 :La réglementation des professions immobilières.

	10h à 12 h	14h à 16h
<i>Jeudi 11 Août</i>	Module 1 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Déontologie des professionnels de l'immobilier</i> 	Module 2 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Non discrimination dans l'accès au logement</i>
<i>Vendredi 12 Août</i>	Module 15 <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier.</i> 	Module 16 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Les règles du RGPD pour les professions immobilières.</i>
<i>Mardi 16 Août</i>	Module 17: <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.</i> 	Module 18: <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.</i>
<i>Mercredi 17 Aout</i>	Module 19 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Le contrat d'agent commercial.</i> 	

Pack 4 :Les contrats de vente en immobilier :

	10h à 12 h	14h à 17h
<i>Jeudi 18 Août</i>	Module 20 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Les règles générales des contrats de vente en immobilier.</i> 	Module 21 et 22 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La vente en VEFA.</i> ● <i>La vente de logements à rénover (VIR).</i>
<i>Vendredi 19 Août</i>	Module 23 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La vente de fonds de commerce</i> 	Module 23 : <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La vente de fonds de commerce.</i>
<i>Lundi 22 Août</i>	Module 24: <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La vente en viager.</i> 	
<i>Mardi 23 Août</i>	Module 25: <ul style="list-style-type: none"> ● <i>La location accession.</i> 	